POUR LA
MONTAGNE

ANEM
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne

n° 235

février 2013 - 5,50 €

DOSSIER

MOBILISATION POUR L'IMMOBILIER DE LOISIRS

Les élus prennent date pour la mise en œuvre de la PAC 2014-2020

DAVID GUILLAUME / FOTOLIA.COM

Cheminement laborieux pour le décret sur les rythmes scolaires

Entretien avec Cécile Duflot : « L'innovation et la coopération sont des éléments forts de l'identité montagnarde »

NUMÉRO
235
FÉVRIER 2013

À LA UNE : Puy-Saint-Vincent, dans les Hautes-Alpes

Le phénomène des « lits froids » en saison crée une véritable difficulté aux stations de sports d'hiver. Ils provoquent d'une part une importante perte d'exploitation et, d'autre part, une grande partie du patrimoine immobilier se dégrade sans que les propriétaires ne se décident à entreprendre des travaux de réhabilitation. Dans les stations, on cherche des solutions avant que la situation ne devienne irrémédiable.

Photo : Prométhée 33

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org.

ÉDITORIAL | **Frédérique Massat,** *présidente de l'ANEM, députée de l'Ariège*

ASSEMBLÉE NATIONALE

LA MONTAGNE DOIT COMPTER SUR SES PROPRES FORCES

« Les semaines à venir s'annoncent décisives, tout d'abord avec la loi sur les modalités de scrutin aux élections locales, dont l'examen devrait être achevé prochainement, puis avec celle sur la décentralisation dont le texte devrait bientôt être adopté en Conseil des ministres. L'une comme l'autre borneront les possibilités d'existence des territoires de montagne, notamment en termes de représentation au sein des futurs départements et Régions.

Dans cette perspective, notre spécificité, reconnue par la loi, doit être respectée, et notre voix doit pouvoir se faire entendre. C'est pourquoi il nous semble particulièrement important que l'ANEM siège au futur Haut Conseil des territoires (HCT).

En effet, ce lieu de concertation entre l'Etat et les collectivités locales a une vocation légitime à intégrer dans ses débats la diversité des territoires, dès lors qu'ils ont une spécificité fondée reconnue par la loi, comme c'est le cas pour la montagne.

Certaines associations d'élus n'ont pas à nous ravir la parole en prenant la posture "d'ensemblier" du monde des collectivités, pour reprendre la formule récemment employée par le premier vice-président délégué de l'Association des maires de France (AMF). L'ANEM ne réunit pas que des maires. Outre des milliers de communes, elle regroupe quarante-trois départements et douze Régions. Son champ de représentation va donc bien au-delà du "bloc local" dont l'AMF revendique le leadership.

Les élus de la montagne n'acceptent aucune relation de vassalité envers une association qui dit "assurer le respect scrupuleux des équilibres démographiques, géographiques et politiques", alors que les faits prouvent l'inverse. Voilà le credo qui fait notre force et auquel nous ne dérogerons pas. »

SOMMAIRE

7 DOSSIER

Mobilisation pour l'immobilier de loisirs dans les stations

- Les stations au pied des murs
- Questions à Christophe des Roseaux : « Les "lits froids" sont la plaie des stations »
- Les élus apportent leur pierre à l'édifice
- Tribune libre à Lionel Gay : « Les stations doivent anticiper »
- Les tracas de la petite hôtellerie de montagne

3 ACTUALITÉ
La circulaire sur la scolarisation des moins de trois ans est publiée
Deux sites bientôt présentés à l'UNESCO
Le Lyon-Turin contesté par la Cour des comptes
Les perspectives de la PAC nouvelle reculent

4 L'ACTUALITÉ DES MASSIFS

5 L'ENTRETIEN
Cécile Duflot : « L'innovation et la coopération sont des éléments forts de l'identité montagnarde »

6 AGRICULTURE
Les élus prennent date pour la mise en œuvre de la PAC 2014-2020

11 TRANSPORTS
Du SNIT au schéma national de mobilité durable

12 SERVICES PUBLICS
Accouchement laborieux du projet de décret sur les rythmes scolaires
École : une demi-journée problématique en montagne

13 ÉNERGIE
Un guide sur le bois-énergie en montagne

14 ENVIRONNEMENT
Les couloirs jaunes ressortent des tiroirs
Deux associations veulent privatiser la réintroduction des ours

15 VIE DE L'ANEM
Un groupe montagne placé sous le signe du numérique
CNM : Un ancien président de l'ANEM interroge le Premier ministre
L'élue du mois : Sophie Dion, députée de Haute-Savoie

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication, directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Audrey Legardeur
Olivier Riffard
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 250 exemplaires.
Dépôt légal : février 2013

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

La circulaire sur la scolarisation des moins de trois ans est publiée

Le ministère de l'Education nationale a promulgué le 15 janvier une circulaire relative à la scolarisation des enfants de moins de trois ans, laquelle sera mise en œuvre à la rentrée 2013. Après avoir culminé autour de 35 % pendant plus de dix ans, entre 1991 et 2001, le taux de scolarisation des enfants de moins de trois ans n'a cessé de décroître.

Le texte de la circulaire précise que le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école. De nouveaux effectifs seront consacrés à cet objectif dès la rentrée 2013.

La scolarisation précoce doit être d'abord développée dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales et de montagne, ainsi que dans les départements et Régions d'outre-mer. Parce qu'elle concerne des « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, la circulaire formule plusieurs recommandations :

- La scolarisation des enfants de moins de trois ans concerne les enfants dès l'âge de deux ans et nécessite des locaux adaptés et un équipement en matériel spécifique.

De nouveaux effectifs pour le primaire dès la rentrée 2013

- La structure mise en place accueille prioritairement les enfants du secteur de l'école où elle est implantée.
- Le projet pédagogique et éducatif est inscrit au projet d'école.
- Les horaires d'entrée et de sortie le matin et l'après-midi peuvent être assouplis par rapport à ceux des autres classes, en conservant toutefois un temps significatif de présence de chaque enfant selon une organisation régulière, négociée avec les parents qui s'engagent à la respecter.
- Dans les écoles qui les scolarisent, les enfants de moins de trois ans sont comptabilisés dans les prévisions d'effectifs de rentrée.
- Les enseignants qui exercent dans ces structures reçoivent une formation dont certaines actions peuvent être communes avec les personnels des collectivités territoriales. Ces formations concernent l'ensemble des membres de l'équipe de l'école pour maîtriser les connaissances et les compétences spécifiques à la scolarisation des enfants de moins de trois ans.

Circulaire n° 2012-202 du 18-12-2012 consultable en ligne sur :
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=66627

DEUX SITES BIENTÔT PRÉSENTÉS À L'UNESCO

Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères, Delphine Batho, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, et Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, ont annoncé le 28 janvier que la France présentera en 2014 les dossiers de la grotte Chauvet et de la chaîne des volcans d'Auvergne afin qu'ils soient inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

La grotte Chauvet, présentée au titre des biens culturels, est un site majeur de l'histoire de l'humanité. Elle abrite un ensemble de plus de 1000 dessins représentant des figures humaines ou animales réalisés il y a 36000 ans.

Le site de la chaîne des Puys et de la faille de Limagne, ensemble tectono-volcanique, sera présenté au titre des paysages naturels. C'est un site exceptionnel par sa beauté, reconnu dès le XVIIIe siècle pour sa valeur scientifique.

JEAN CLOTTES/CENTRE NATIONAL DE LA PRÉHISTOIRE

BERNARD 63/FOTOLIA.COM

La grotte Chauvet (en haut) et la chaîne des volcans d'Auvergne sont deux sites emblématiques de la montagne française.

LE LYON-TURIN CONTESTÉ PAR LA COUR DES COMPTES

En décembre, au cours du 30e Sommet bilatéral franco-italien, les gouvernements français et italien confirmaient le projet de liaison ferroviaire entre Lyon et Turin comme une de leurs priorités, au service de « l'Europe des transports » et de la protection du secteur alpin. Cependant, plusieurs voix, au nombre desquelles celle de la Cour des comptes, se sont élevées pour contester l'utilité et/ou le coût disproportionnés de la future ligne à grande vitesse (LGV).

Cherchant à s'assurer le soutien de l'Union européenne prévu pour financer au maximum 50 % des études et des travaux préparatoires et 40 % des travaux définitifs, dont ils ont souligné le rôle décisif, les deux pays ont annoncé l'engagement des procédures pour le lancement du marché de réalisation des travaux de creusement de la galerie de reconnaissance de Saint-Martin-La-Porte, en Savoie. Pendant cette période préparatoire, ils demanderont à l'Union européenne la confirmation de sa participation financière et de son montant.

LES PERSPECTIVES DE LA NOUVELLE PAC RECULENT

Pas moins de 7000 amendements au projet de la politique agricole commune (PAC) pour la période 2014-2020 ont été examinés durant deux jours, les 23 et 24 janvier, par la commission de l'agriculture du Parlement européen. Plusieurs des modifications ajoutées entament ouvertement certaines options de base proposées par la Commission en matière de verdissement ou de libéralisation de la PAC.

Ainsi, les eurodéputés ont voté une exemption des obligations de contrepartie environnementales pour les petites exploitations agricoles mais aussi pour les producteurs des Etats membres qui respectent les programmes de certification environnementale. Ils ont également soutenu l'extension de protections pour les producteurs de sucre et les viticulteurs. Ils ont ainsi défié les recommandations de la Commission en faveur d'un élargissement de la libéralisation à presque tous les secteurs de l'agriculture. Ces recommandations doivent maintenant être votées lors de la séance plénière du 11 au 14 mars.

La situation conflictuelle ainsi installée, conjuguée à l'absence d'approbation du cadre financier pluriannuel de l'Union, semble renforcer la probabilité d'un report à 2015 de l'entrée en vigueur de la nouvelle PAC.

MASSIF CENTRAL : QUATRE PRÉSIDENTS DE CONSEIL GÉNÉRAL TIRENT LA SONNETTE D'ALARME

Le 18 janvier, les quatre présidents des conseils généraux du sud Massif central (Cantal, Haute-Loire, Lozère et Aveyron), au nombre desquels figure l'ancien président de l'ANEM, Vincent Descœur, se sont retrouvés à Rodez pour exprimer leur inquiétude quant aux conséquences, désastreuses selon eux pour les départements ruraux, du projet de réforme territoriale du gouvernement.

Cette alarme se focalise principalement sur deux évolutions en cours particulièrement décisives pour l'avenir : la raréfaction des cantons ruraux par la mise en place du nouveau mode de scrutin binominal pour l'élection des conseillers départementaux, et la prise en compte excessive des critères démographiques dans l'exercice de la péréquation, indispensable à la bonne gestion des départements les moins peuplés.

Les quatre présidents ont manifesté leur détermination à élargir leur mouvement en proposant à l'ensemble des départements de montagne d'y adhérer, ainsi qu'à l'Assemblée des départements de France.

Plus d'info : www.couleurcantal.tv

VOSGES : PARTENARIAT AGRICOLE RECONDUIT POUR LE VERSANT HAUT-RHINOIS

La chambre d'agriculture et le conseil général du Haut-Rhin, avec le parc naturel des Ballons des Vosges, travaillent depuis vingt ans en partenariat pour développer sur le massif une agriculture de montagne respectueuse de l'environnement. 2 000 ha ont ainsi pu être défrichés sur le versant haut-rhinois des Vosges rendus à l'agriculture pastorale. Le Haut-Rhin est le seul département à avoir mis en place des « zonages environnementaux », aussi le conseil général se félicite que 13 000 des 14 500 hectares de la surface agricole du massif soient sous contrat pour faire bénéficier 330 paysans de montagne d'une aide financière cofinancée par l'Etat et l'Europe, à laquelle il contribue à hauteur d'un million d'euros chaque année.

La convention de partenariat qui formalise et renouvelle cette contractualisation a été signée à la mi-décembre. Elle doit servir de cadre aux actions engagées ou à venir pour l'obtention du label « Munster AOC » aux productions fermières artisanales, la création de la coopérative fruitière de munster, l'organisation de nouvelles filières pour valoriser la vache de race vosgienne, la poule d'Alsace, la myrtille des Vosges, le développement des circuits courts de commercialisation.

La charte servira également à défendre les terres agricoles contre le « grignotage urbain ».

Contact : Chambre d'agriculture du Haut-Rhin, téL : 03 89 20 97 00

PYRÉNÉES : UNE CHARTE POUR LE PARC NATIONAL

Le Premier ministre a validé la charte du parc national des Pyrénées (PNP), le 28 décembre dernier, par un décret en Conseil d'Etat. Ce document fixe 36 orientations, 19 objectifs et 340 mesures d'actions. La charte tient compte des projets de développement des stations de ski, qui se traduit par l'extension des domaines skiables.

Réuni le 15 janvier, le conseil d'administration du PNP a arrêté les 36 mesures prioritaires mises en œuvre sur la période 2013-2017 : la réintroduction du bouquetin, l'atlas de la biodiversité communale, l'opération zéro pesticide, l'accompagnement pour la présence et le travail en estive… La consultation des 86 communes du parc national commencera ce mois-ci.

Les préfets enverront la charte à chaque collectivité, qui disposera de quatre mois pour y adhérer ou non. Une fois que les communes auront délibéré, le préfet de Région prendra un arrêté qui constatera le territoire du parc national des Pyrénées.

Plus d'info : www.parc-pyrenees.com

CORSE : Inauguration de la liaison fibre optique à très haut débit avec le continent

COVAGE et la collectivité territoriale de Corse (CTC) ont inauguré récemment la liaison fibre optique Corse-continent. En février 2011, la CTC confiait à COVAGE, opérateur d'infrastructures de télécommunications, la délégation de service public pour l'exploitation des fibres optiques sous-marines entre la Corse et le continent pour une durée de quinze ans. Après une phase de déploiement en 2011-2012, la société lance aujourd'hui l'exploitation du réseau qui dispose de trois opérateurs clients de la liaison.

L'arrivée du très haut débit en Corse a pour objectif de contribuer au développement des offres des opérateurs et de garantir la compétitivité des services télécoms sur l'île. Le grand public peut profiter d'offres fixes et mobiles avec un débit supérieur et une meilleure qualité de service. Le réseau permet d'augmenter la vitesse et de baisser les prix des services proposés aux entreprises, facilitant leur développement sur le marché national et à l'export. Enfin, les collectivités pourront bénéficier des nouvelles possibilités offertes par le travail collaboratif dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Plus d'info : www.corse.pref.gouv.fr/passage-autres-haut-debit-en-a531.html

ANTERO1UM/FOTOLIA.COM

JURA : COUPE DU MONDE DE COMBINÉ NORDIQUE À CHAUX-NEUVE

Comme chaque année, le massif du Jura a accueilli les 12 et 13 janvier, à Chaux-Neuve (Doubs), une étape de la coupe du monde de combiné nordique. Des milliers de spectateurs étaient présents au pied du tremplin et autour du parcours de ski de fond de la station pour suivre cette épreuve qui fait la fierté de la commune de 250 habitants.

L'avantage du site est notamment de permettre une pratique toute l'année. Le tremplin de Chaux-Neuve a été récemment équipé d'un dispositif réfrigéré et d'herbe synthétique. Il est donc praticable aussi l'été, lorsque les athlètes s'affûtent sur la piste de ski à roulettes du stade des Tuffes (Jura).

Les Jurassiens Jason Lamy-Chappuis et Sébastien Lacroix, chez eux, ont remporté tous les suffrages, à défaut de la victoire. Ils ont en effet pris la troisième place de l'épreuve de « Team Sprint » remportée par l'Allemagne devant la Norvège.

Plus d'info : www.worldcup-chauxneuve.fr

MARC LOUAGHINE CG25

ALPES : DES LOGEMENTS D'ACCUEIL POUR LES SAISONNIERS

Dans les Hautes-Alpes, la mairie des Orres se bat depuis plusieurs années pour améliorer l'accueil des travailleurs saisonniers. Une première étape vient d'être franchie puisque cette station de ski a ouvert, au mois de janvier, des logements destinés à héberger les saisonniers et bisaisonniers afin d'optimiser leurs conditions de travail et d'hébergement sur place. L'opération immobilière a été réalisée sur un terrain de la commune situé au cœur de la forêt de mélèzes des Orres et cédé au promoteur pour un euro symbolique. Il a ensuite fallu moins de sept mois pour construire la résidence et mettre en service la totalité des douze studios meublés de 25 m².

L'ANEM rappelle que la question du logement, et plus largement des conditions d'accueil des saisonniers, est un enjeu fort pour l'économie et le tourisme de montagne et salue l'initiative des communes qui œuvrent pour l'amélioration des conditions de vie de ces travailleurs.

Contact : SEMLORE, tél. : 04 92 44 01 61

Cécile Duflot : « L'innovation et la coopération sont des éléments forts de l'identité montagnarde »

La ministre de l'Egalité des territoires et du Logement renouvelle sa confiance dans la capacité des dirigeants de l'ANEM à se tenir à distance de certains lobbies qui tentent en permanence, en montagne comme ailleurs, d'interférer dans la décision publique locale ou nationale. Dans le même esprit, Cécile Duflot assure qu'elle sera très attentive, comme ses collègues du gouvernement, à l'intervention et aux propositions des élus de montagne lorsque les différents projets de loi ayant un impact potentiel sur la montagne viendront en discussion à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Ministère de l'Egalite du territoire et du Logement

Webistry/Fotolia.com

Dans son message adressé aux élus de la montagne à l'occasion du congrès de l'Association, fin octobre, à Bastelica, Cécile Duflot avait indiqué que le gouvernement porte un très grand intérêt aux territoires de montagne. Dans les colonnes de *PLM* la ministre développe les principaux axes de sa politique.

PLM : Comment envisagez-vous la montagne de demain ?

Cécile Duflot : Tous les massifs doivent faire face aux mêmes défis et valoriser les mêmes opportunités : le changement climatique, la transition écologique et énergétique, les mutations économiques industrielles et agricoles, l'évolution des modes de vie et de consommation, la généralisation des mobilités, les nouveaux services qui s'y rattachent. Voilà pourquoi nous devons agir selon deux axes de progression : l'innovation et la coopération, qui sont des éléments traditionnellement forts de l'identité montagnarde.

L'innovation, c'est par exemple la valorisation des ressources énergétiques de demain, les matériaux nouveaux, les circuits courts, la production et le maintien sur place d'un haut niveau de valeur ajoutée en matière agro-alimentaire. La coopération concerne les démarches de vallée, les intercommunalités, les schémas de cohérence territoriale (SCOT) pour la préservation de l'espace, la relance de la dynamique, déjà ancienne, des grappes de petites et moyennes entreprises performantes. C'est aussi l'accès des jeunes à un réseau dense de formations professionnalisantes et la mobilisation de la recherche pour l'innovation technologique en montagne.

> Trois grands ensembles de priorités interministérielles pour la montagne

PLM : Quelles sont justement vos priorités ?

C. D. : Nous avons au gouvernement trois grands ensembles de priorités interministérielles pour la montagne. Notre première volonté concerne l'organisation rationnelle de l'espace et de la gestion du foncier pour mieux protéger les terres agricoles, les espaces naturels et les paysages, afin d'améliorer aussi la qualité du bâti touristique.

Nous souhaitons ensuite le retour à un bon équilibre entre les différents usages de la montagne, qui sont autant de facteurs de création d'activités et d'emplois durables : aménités écologiques, productions agricoles de terroirs, nouveaux créneaux industriels, services aux personnes, économie résidentielle, tourisme responsable. Nous voulons également que se concrétise l'accès aux services – services publics et offres commerciales, de mobilité ou de santé de premier recours. Dans ce paquet figure aussi la connexion au très haut débit pour laquelle il nous faut proposer des « mix technologiques » permettant d'accélérer le raccordement des territoires.

S'agissant des moyens, le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, et moi-même, attachons une importance particulière à ce que les territoires de montagne continuent de bénéficier pour la période 2014-2020 des crédits communautaires à travers des programmes interrégionaux de massif qui ont fait leurs preuves.

PLM : Comment envisagez-vous l'égalité entre les territoires et le respect des diversités ?

C. D. : A la base, par le socle universel minimum d'accès à la ressource commune, mettant tous les territoires en capacité de donner comme de recevoir. Par la résorption des inégalités sur la ligne de départ, la compensation du handicap quand cela est nécessaire. Par la solidarité qui permet l'autonomie. Par l'encouragement des ressources et des talents particuliers qui vont faire le caractère, la spécialisation, la contribution singulière de chacun à la richesse commune.

Cette diversité appelle une bonne gouvernance des complémentarités. Dans le système territorial de demain, les métropoles ne peuvent pas penser leurs sauts de productivité sans l'ensemble des apports des autres territoires. Mais ceux-ci ne peuvent pas non plus s'abstraire de l'immense potentiel de connexion et de l'énorme réserve d'intelligence que concentre le fait urbain.

Les élus prennent date pour la mise en œuvre de la PAC 2014-2020

Une délégation de l'ANEM, conduite par le député européen Michel Dantin, a rencontré le 9 janvier le conseiller montagne et la chargée des relations parlementaires du ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, pour convenir de l'installation du groupe de suivi montagne de la politique agricole commune (PAC) promis par le ministre à Bastelica devant le 28e congrès. La date de sa mise en place a été confirmée pour le 26 mars.

JEAN-PIERRE BELOTT

Stéphane Le Foll confirme ses engagements pris au congrès de Bastelica

Dans l'esprit du ministre, le groupe de suivi montagne doit être avant tout une instance de concertation et de proposition, pour décliner au niveau national les futurs règlements de la PAC 2014-2020 en mesures fléchées vers l'agriculture de montagne et cohérente entre elles, à la façon d'un sous-programme spécifique.

Selon lui, la teneur des propositions de la Commission européenne pour la PAC 2014-2020, malgré l'absence d'affichage montagne, est globalement favorable aux agriculteurs de montagne, ce qu'a confirmé par ailleurs le député européen Michel Dantin (même s'il est plus juste de dire que les agriculteurs de montagne seront les moins défavorisés par le nouveau système). Pour cette raison, la date du 26 mars, qui pouvait paraître tardive au regard du calendrier de négociation communautaire, trouve sa justification et a été confirmée.

La composition du groupe reprendra celle de l'ex-commission montagne qui avait été mise en place par l'ex-ministre de l'Agriculture et de la Pêche, Jean Glavany. Il rassemblera donc les grandes organisations professionnelles de niveau national : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), Jeunes Agriculteurs (JA), Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), Coordination rurale, Confédération paysanne, et des organisations agricoles de massif : Service d'utilité agricole à compétence interdépartementale (SUACI) Alpes-du-Nord, Association for Rural Development and Action Research (ARDAR), Service interdépartemental pour l'animation du Massif central (SIDAM), Association des chambres d'agriculture des Pyrénées (ACAP). Seront associés à ce groupe les présidents des comités de massif, un représentant des commissaires de massif désigné par la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), et une représentation de l'ANEM. Cette dernière se trouve renforcée avec trois sièges (dont le représentant du massif de Corse).

Quant à l'ordre du jour de cette réunion, il pourrait débuter avec la présentation d'un bilan comparatif des positions du Conseil et du Parlement européens sur les sujets montagne, avant de s'attaquer à l'identification d'un sous-programme montagne dans le Programme de développement rural hexagonal (PDRH), et au lien à établir entre mesures de développement rural et programmes opérationnels des fonds structurels. La question de la fongibilité de l'actuelle prime herbagère agro-environnementale (PHAE) dans la future indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) sera l'une des questions à traiter pour en fixer les modalités, de même que la modernisation du régime de la dénomination « Produit de montagne ».

LES SIGNES DE QUALITÉ MOBILISENT

Selon une étude publiée en décembre 2012 par le ministère de l'Agriculture, 22 % de l'ensemble des exploitations françaises (soit 106 500) réalisaient en 2010 au moins une production sous un signe de qualité de type AOP, AOC, IGP(1) ou Label rouge. De surcroît, ce chiffre s'entend hors viticulture et produits biologiques.

23 400 exploitants sous AOP, soit plus de la moitié, sont des producteurs de lait (28 % des exploitants francs-comtois et 14 % des agriculteurs auvergnats), confirmant ainsi la forte implication des éleveurs de montagne dans la qualité. C'est presque trois fois plus que les 8 200 exploitations qui déclarent une production sous indication géographique protégée (IGP). Quant au Label rouge, il ne concerne que 4,5 % des exploitants, en majorité des producteurs de viande. A noter que la Région Limousin est particulièrement concernée, avec 23 % de ses agriculteurs engagés dans cette démarche.

● (1) Respectivement : Appellation d'origine protégée, Appellation d'origine certifiée, Indication géographique protégée.

LES CONTOURS DE LA LOI D'AVENIR POUR L'AGRICULTURE SE PRÉCISENT

A l'issue de la conférence « Agricultures : Produisons autrement », organisée le 18 décembre au Conseil économique, social et environnemental, le ministre de l'Agriculture a dévoilé les grandes lignes de son projet de loi d'avenir pour l'agriculture. Il consistera en une boîte à outils qui permettra aux agriculteurs, accompagnés par l'ensemble des acteurs du développement agricole, de construire des systèmes agro-écologiques adaptés à leur exploitation et à leur territoire.

Ce projet devrait comporter trois axes : le premier portant sur la capitalisation des connaissances en matière d'agro-écologie, le deuxième sur la diffusion et la formation, et le troisième sur l'incitation à de nouvelles pratiques et à leur maintien dans la durée.

DR

Le projet de loi, dont le débat est annoncé pour le milieu de l'année, retient l'attention des socioprofessionnels agricoles qui souhaitent y voir une occasion de renforcer certaines politiques sectorielles, telles que celles en faveur de l'installation ou de la forêt.

Mobilisation pour l'immobilier de loisirs dans les stations

En montagne, de nombreuses communes touristiques, en particulier les stations, doivent faire face à l'obsolescence et au vieillissement de leur parc d'hébergement, inadapté aux nouvelles attentes des touristes. Dans ce contexte, les élus de la montagne souhaitent que des mesures soient arrêtées pour lutter contre la dégradation du patrimoine de l'immobilier de loisirs, pour sa réhabilitation et que la construction neuve soit contrôlée. Inquiétude également pour l'hôtellerie familiale menacée de disparition, notamment par les coûteuses obligations de mise aux normes, et pour le logement des saisonniers, qui souvent est insatisfaisant.

REPÈRES

« LITS FROIDS » ET « LITS TIÈDES» ENTRAÎNENT UNE PERTE D'EXPLOITATION

- D'une manière courante, on appelle « lits froids » les logements qui ne sont, au mieux, occupés qu'entre deux et quatre semaines par an par leurs propriétaires, qui ne sont pas proposés à la location, ou quand ils le sont, qui ne trouvent pas de locataires. Plus clairement, ce sont des appartements vides la plupart du temps.
- Généralement, les propriétaires s'en sont progressivement désintéressés.
- Ces « lits froids » ne sont alors ni entretenus ni réhabilités, ce qui nuit à leur pouvoir d'attraction et compromet leur remise sur le marché.
- Les stations s'inquiètent de cette évolution. De nombreux élus estimant à près de 50 % la perte virtuelle de chiffre d'affaires qui en résulte.
- En comparaison, les lits occupés entre un et quatre mois par an sont qualifiés de « tièdes ». Ils représenteraient environ un tiers des lits touristiques classés et constituent, eux aussi, un enjeu considérable pour les stations, lesquelles craignent qu'ils se « refroidissent » d'année en année.
- Enfin, un lit est dit « chaud » s'il est occupé au moins douze semaines par an.
- En 2009, les ministères chargés de l'Ecologie et du Développement durable, de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire, de l'Economie et du Tourisme ont diligenté un rapport sur la réhabilitation de l'immobilier de loisirs en France.
- En février 2010, la mission a confirmé l'absence de données fiables sur le nombre de lits concernés, sur leur sortie supposée du secteur marchand et sur leur état réel.

Les stations au pied des murs

La question du vieillissement du parc de l'immobilier de loisirs, de sa réhabilitation et de la remise sur le marché de nombreux biens est devenue un casse-tête permanent pour toutes les stations.

Sur les 35 000 lits de la station des Arcs, environ 40 % sont « froids »

ALAIN GIRAUDO

Nombreux sont les logements qui ne répondent plus à l'évolution des attentes et des goûts de la clientèle en termes de surface, de confort, de décoration, d'architecture et d'ergonomie. Ils sont en mauvais, voire en très mauvais état. Cela explique que beaucoup de propriétaires n'y viennent que quelques semaines par an ou s'en soient désintéressés.

Devant le problème économique posé aux stations, le dispositif ORIL/VRT [1] a été imaginé, il y a une douzaine d'années, pour les rendre à nouveau attractifs. Cependant, l'immense majorité des propriétaires n'a pas voulu adhérer à un système qui impliquait ce donnant-donnant : en contrepartie d'aides financières pour les opérations de rénovation, leurs biens seraient mis sur le marché locatif pendant neuf ans. Le parc d'appartements a donc continué à se détériorer et le stock de « lits froids » à augmenter. Au point qu'aujourd'hui, un très grand nombre de stations font de leur remise sur le marché leur priorité.

En ce début 2013, dans les stations tout le monde se frotte les mains. Les remonte-pentes tournent à plein régime. Les vacances de Noël ont donné bon espoir, mais tant que la saison n'est pas terminée, on ne peut être sûr de rien.

« La période n'est plus à la construction mais à la rénovation »

Adjoint au maire de Bourg-Saint-Maurice-Les Arcs et président de la société d'économie mixte (SEM) Rénovarc, Michel Giraudy ajoute que les vacances de février s'annoncent, elles aussi, très bonnes… Pas suffisant cependant pour oublier que sur quelque 35 000 lits de la station savoyarde des Arcs, environ 40 % sont « froids ». « La période n'est plus à la construction mais à la rénovation », affirme Michel Giraudy. Preuves à l'appui : aux Arcs, deux opérations sont menées parallèlement. La première, très innovante, consiste à classer les appartements de la même manière que les hôtels, en fonction de leur état, afin que les clients n'aient pas de mauvaise surprise à leur arrivée. Seule différence, là, on n'attribue pas des étoiles mais des cristaux. Avec

QUESTIONS À CHRISTOPHE DES ROSEAUX, *responsable des investissements tourisme, loisirs et culture à la Caisse des dépôts*

CAISSE DES DÉPÔTS

La Direction du développement territorial et du réseau de la Caisse des dépôts accompagne des politiques publiques nationales ou locales, en intervenant en fonds propres dans des opérations participant au développement du territoire dès lors que l'action du marché est insuffisante ou émergente. Elle agit notamment auprès du tourisme social, avec la rénovation des murs de villages de vacances et participe ainsi à la redynamisation des stations.

« Les "lits froids" sont la plaie des stations »

PLM : Comment remettre sur le marché une part importante de « lits froids » ?

Christophe des Roseaux : Les stocks de « lits froids » ne cessent d'augmenter, pour atteindre dans certaines stations, même les plus grandes, 60 % de leur capacité totale d'hébergement touristique ! Ces propriétés dégradées sont la plaie des stations, affectant l'attractivité et l'économie générale de la destination. Avec notre filiale, la Compagnie des Alpes, et en association avec la Banque populaire des Alpes, la Caisse d'épargne Rhône-Alpes et le Crédit agricole des Savoie, nous nous apprêtons à constituer des sociétés foncières à l'échelle des stations avec des partenaires locaux – remontées mécaniques, forces vives locales – qui se sentent concernés. Ces sociétés vont racheter des appartements, les réhabiliter, les remettre en location par l'intermédiaire de professionnels, pour ensuite les revendre avec des baux attachés (1). L'objectif est de redonner vie durablement à ces actifs en déshérence.

PLM : Quelle est la différence avec les ORIL/VRT dont le dispositif n'a finalement recueilli qu'un succès relatif ?

C. des R. : En théorie, la mécanique était parfaite. La pratique l'était beaucoup moins. Peu de gens ont adhéré parce qu'il s'agissait de biens amortis financièrement et affectivement. Pour les propriétaires, souvent âgés, l'horizon qui leur était imposé n'était pas le leur. Le nouveau système repose sur une démarche basée sur le rachat.

PLM : Avez-vous fixé une date à laquelle il sera possible d'opérer un premier bilan de cette nouvelle initiative ?

C. des R. : Non. D'abord parce que nous ne disposons pas d'un recensement précis de ces « lits froids » ou sur le point de l'être. Ensuite, parce que ces opérations ne peuvent fonctionner qu'à certaines conditions : des appartements pas trop chers à l'achat, des travaux de qualité pas trop coûteux, des gestionnaires désireux de les mettre en avant, une résonance sur le marché des investisseurs particuliers, etc. Nous testons le système sur quelques stations dans lesquelles la Compagnie des Alpes est présente. Mais c'est une mécanique qui peut très bien s'organiser ailleurs. Il faut cesser de raisonner par le neuf, qui ne pourra pas, dans le contexte actuel de raréfaction de fonciers accessibles, compenser les pertes de capacités dues aux « lits froids ».

(1) Le propriétaire acquiert un bien pour lequel il existe déjà un contrat de location.

à la clé, une assistance aux travaux d'embellissement plutôt qu'une incitation financière. Le bénéfice final est incontestable. D'une part, l'amélioration du bien-être des propriétaires entraîne une nouvelle envie de profiter de leur résidence à la montagne. D'autre part, une véritable plus-value est réalisée aussi bien en cas de revente que de remise sur le marché locatif.

« Les "lits froids" sont une véritable plaie économique »

L'idée est séduisante. Elle vient en complément de l'action initiée par la Caisse des dépôts *(lire ci-dessus l'interview de Christophe des Roseaux)* qui consiste à racheter les appartements laissés à l'abandon ou presque. Ces deux initiatives arcoises sont, en tout cas, suivies avec la plus grande attention par la plupart des maires de stations de sports d'hiver pour qui ces « lits froids » constituent une véritable plaie économique.

René Ruffier-Lanche, maire de Champagny-en-Vanoise, en Savoie, souligne que le problème touche surtout les grandes stations où l'on a construit à tout-va. Il recommande de se pencher sur le schéma de cohérence territoriale réunissant quarante-trois communes de la Tarentaise.

Nombreux sont les élus de différents massifs réellement préoccupés. Ainsi, Alain Lescoules, maire de Luz-Saint-Sauveur, dans les Hautes-Pyrénées, est également à la croisée des chemins. « Des "lits froids", nous aussi, on en a, reconnaît-il, et cela freine notre développement. Une étude prévoit que 50 % de ces appartements seront revendus dans les cinq ans, il nous faut donc profiter de cette aubaine pour éviter de consommer du terrain. » D'autant que la commune a de grands projets pour contribuer au remplissage de sa station, Luz-Ardiden. Une liaison sera réalisée avec la station voisine de Cauterets et un téléphérique permettra de gommer les treize kilomètres de route qui mènent du bas de la vallée au pied des pistes.

Dans les Hautes-Alpes, à Puy-Saint-Vincent, le maire, Marcel Chaud, pas trop pessimiste si ce n'est morose, dénombre 70 % de « lits froids » sur les 12 000 que compte la station. Que faire ? Croiser les doigts ? Espérer ? « On trouvera bien des solutions, dit-il. A Noël, il n'y avait pratiquement pas de volets clos, c'est plutôt bon signe. » Mais s'il n'y avait que les « lits froids » ! Il y a aussi des promoteurs et des entreprises immobilières qui n'ont pas hésité à placer des stations dans une situation particulièrement embarrassante.

Maire de Laveissière-Le Lioran, dans le Cantal, Nicole Viguès est inconsolable devant la détresse de tous ces petits propriétaires qui ont investi sur des promesses et n'ont rien vu venir. En 2006, le promoteur a arrêté la construction du « Grand Phénix », un ensemble qui devait permettre à la station du Lioran, au cœur du massif cantalien, de disposer de 600 lits supplémentaires. S'ensuit depuis un imbroglio que les tribunaux éprouvent les pires difficultés à démêler. En attendant, un autre projet pourrait voir le jour. La neige est aussi tombée sur le Lioran et, plus que jamais, la station cherche des lits.

(1) Opération de réhabilitation de l'immobilier de loisirs/Village résidentiel de tourisme.

LES ÉLUS APPORTENT LEUR PIERRE À L'ÉDIFICE

En 2010, Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat au Tourisme, avait confié un rapport sur l'immobilier de loisirs à la Société centrale pour l'équipement du territoire (SCET), filiale de la Caisse des dépôts. Depuis, un groupe de travail relatif à la rénovation des hébergements touristiques a fait plusieurs propositions. Elles se rapportent à la gouvernance, aux incitations fiscales et à la taxation.

En octobre 2012, en réponse à une question orale du sénateur André Vairetto sur l'élaboration du plan de réhabilitation des hébergements touristiques qu'elle avait annoncé au mois de juillet 2012, la ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, Sylvia Pinel, a indiqué qu'il fera l'objet d'une concertation avec les autres ministères concernés, les élus et les acteurs institutionnels et économiques, au cours de ce premier trimestre.

Pour avancer, l'ANEM a pris l'initiative de réunir un groupe de travail avec l'Association nationale des maires de stations de montagne (ANMSM), l'Association nationale des maires des stations classées et des communes touristiques (ANMSCCT) et l'Association nationale des élus du littoral (ANEL).

PHILIPPE DEVANNE/FOTOLIA.COM

« Le problème touche surtout les grandes stations où l'on a construit à tout-va »

TRIBUNE LIBRE À LIONEL GAY, *maire de Besse-et-Saint-Anastaise (Puy-de-Dôme)*

DR

« Les stations doivent anticiper »

Depuis septembre 2012, Lionel Gay succède à son père, André, démissionnaire, maire de Besse-et-Saint-Anastaise. Il est aussi conseiller général du canton de Besse.

« Le développement de nos stations de sports d'hiver est basé sur leur capacité à louer des lits tout au long de la saison et à ne pas avoir des parcs de résidences secondaires occupés seulement quinze jours par an, ce qui est une catastrophe pour l'économie locale.
A Super-Besse, pour le moment, nous n'avons pas de « lits vides ». Toutefois, 4 000 de nos 14 000 lits sont gérés, pour le compte de propriétaires privés, par des sociétés d'exploitation qui sont confrontées à d'importantes difficultés financières. Il nous a donc semblé indispensable d'anticiper à la fois leur défaillance éventuelle et également la fin de la période de défiscalisation de neuf ans. Que va-t-il, en effet, se passer une fois que ces appartements ne seront plus loués ? Nous risquons tous de nous retrouver avec un stock de « lits froids » qui ne seront plus mis en location, avec les conséquences que cela aurait pour les remontées mécaniques, pour les forfaits, pour l'activité commerçante, pour la vie du pays.
C'est un problème et une crainte pour toutes les stations. C'est la raison pour laquelle nous avons alerté l'ANEM. Nous souhaitons une réflexion globale afin que ce sujet-là soit abordé de manière nationale. Comment anticiper la fin de la fameuse période de défiscalisation de neuf ans et comment garder les appartements en location en cas de défaillance du secteur privé ? Est-ce souhaitable que la structure publique mette en place un relais pour louer ces appartements par le biais d'une société d'économie mixte ? Notre préférence serait que le privé puisse se charger de cette mission parce que le rôle premier des collectivités publiques n'est pas, me semble-t-il, de louer des appartements pour le compte de propriétaires.
Ce dossier étant vital pour chacune de nos stations, il ne doit pas rester sous le boisseau. »

Les tracas de la petite hôtellerie de montagne

La multiplication des gros ensembles hôteliers au pied des pistes met en péril la survie des petits établissements, à la clientèle plus familiale, qui sont notamment confrontés à l'obligation de se mettre aux normes. Exemple à Orcières-Merlette, dans les Hautes-Alpes, au cœur du parc national des Ecrins.

Mi-janvier, à cinq minutes de la station d'Orcières 1850, au village d'Orcières, les vacances sont finies. Ce soir-là, deux chambres – sur quinze – sont occupées au Relais de Merlette, un hôtel deux étoiles tenu depuis vingt-cinq ans par Christine et Claude Rouit. Lesquels ont, très normalement, pris la succession de Raymonde et Maurice Ruit qui avaient ouvert l'établissement en 1966, peu après la naissance de la station.
A chaque époque ses problèmes mais, devant faire face à une concurrence de plus en plus rude, la petite hôtellerie est amenée à toujours plus se serrer la ceinture. Aujourd'hui, ce sont les nouvelles normes qui grèvent des budgets déjà étroits.

« On se demande comment on va pouvoir payer »

Christine et Claude ont fait leurs comptes : la facture de la mise en place, cet automne, d'une alarme incendie, du doublement de certaines portes et du remplacement d'autres se monte à 25 000 euros. « On se demande comment on va pouvoir payer, se désole Christine Ruit, et la plupart des hôteliers de taille comparable avec lesquels nous discutons ont les mêmes soucis. »
Si, dans certains endroits, des incendies se sont déclarés, entraînant parfois des décès, il était évident que la sécurité soit renforcée, Christine n'en déplore pas moins que tous les établissements soient traités à la même enseigne. « Chez nous, assure-t-elle, il n'y avait aucun danger. » Pas facile, en outre, d'envisager de rentabiliser rapidement l'investissement, parce que la clientèle a changé, parce qu'elle ne veut plus marcher skis sur l'épaule pour rejoindre les pistes, parce que les jeunes supportent de moins en moins d'être logés loin des animations… La quadrature du cercle. Une quadrature qui ne présage rien de bon.
Quand on demande à Christine Ruit si elle souhaite que, dans quelques années, l'un de ses enfants prenne le relais, elle concède : « pas vraiment ». C'est à contre-cœur, mais tout est dit.

VLADISLAV GAJIC/FOTOLIA.COM

« La clientèle a changé, elle ne veut plus marcher skis sur l'épaule pour rejoindre les pistes »

Les nouvelles normes grèvent des budgets déjà étroits

KAIOO1927/FOTOLIA.COM

Du SNIT au schéma national de mobilité durable

Franck Boston/Fotolia.com

Souhaitant construire une vision de développement durable des transports en donnant la priorité aux transports du quotidien, le ministre délégué chargé des Transports a missionné en octobre 2012 la commission Mobilité 21 (commission présidée par le député du Calvados Philippe Duron) pour trier, hiérarchiser et mettre en perspective les grandes infrastructures. Ses recommandations sont attendues pour le milieu de l'année.
D'ici là, la concurrence est relancée entre les équipements déjà retenus et ceux qui en sont encore exclus.

Produit du Grenelle de l'environnement, le schéma national des infrastructures de transport (SNIT) est avant tout une contribution à une politique énergétique durable qui vise notamment à réduire la consommation d'énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre (2 millions de tonnes de CO_2 par an). Mais, planifiant pour les trente années à venir une cinquantaine d'actions portant sur tous les modes de transport (routier et autoroutier, ferroviaire, aérien et fluvial), les élus y voient un outil fondamental d'aménagement du territoire qui recense les seuls équipements auxquels l'Etat accordera ses financements.
C'est pour cette raison qu'ils avaient exigé la prise en considération, par le projet de SNIT, des schémas interrégionaux d'aménagement et de développement de massif.

La problématique montagne prise en compte de façon encore incomplète

L'avant-projet consolidé de janvier 2011 avait d'ailleurs intégré timidement la problématique montagne, notamment dans le secteur routier, mais de façon encore incomplète.
Le Conseil économique, social et environnemental avait ensuite rendu un avis en février 2012 sur le document, pointant ses ambitions et son efficacité insuffisantes et sa tendance à transférer aux collectivités une part substantielle des financements.
La question du SNIT, laissée en suspens le temps de l'élection présidentielle et de celles des législatives, ressurgit à l'automne dans le sillage de la conférence environnementale. Le nouveau gouvernement chiffre les investissements à 245 milliards d'euros sur vingt-cinq ans. Le niveau de participation nécessaire de la part de l'Etat serait de l'ordre de 90 milliards d'euros, alors même que ses dépenses annuelles pour les infrastructures sont de l'ordre de 2 milliards [1]. De même, le SNIT prévoit 56 milliards d'euros à la charge des collectivités locales, ce qui est également hors de proportion. Le SNIT se révélant ainsi incompatible avec l'objectif de retour à l'équilibre des finances publiques, la commission Mobilité 21 a été mise en place pour en réduire la voilure.

Le SNIT planifie pour les trente années à venir une cinquantaine d'actions portant sur tous les modes de transport

Parallèlement, un rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable, remis en novembre 2012, a procédé à une analyse comparée des dispositifs de réalisation des infrastructures de transports – maîtrise d'ouvrage public, délégation de service public (DSP) et partenariat public-privé (PPP). Il fait d'abord le constat d'un contexte financier conjuguant l'impératif d'économies budgétaires pour les dépenses publiques et les contraintes réglementaires dissuadant les banques de s'engager sur de longues durées. Il en conclut que des trois dispositifs, celui de la DSP est celui qui doit être privilégié à l'avenir dans la mesure où il « permet d'éviter toute dépense publique et tout accroissement de l'endettement de l'Etat ».
On peut donc légitimement s'inquiéter des recommandations que délivrera en juin la commission Mobilité 21 au ministre des Transports, qui s'en inspirera pour transformer le SNIT en schéma national de mobilité durable.

(1) Le budget de l'Agence de financement des infrastructures de France s'élèvera à 2,213 milliards d'euros cette année contre 2,110 milliards en 2012.

LES ÉLUS PERSISTENT ET SIGNENT

L'ANEM, qui avait rencontré sur l'avant-projet de SNIT la ministre de l'Ecologie et le ministre chargé des Transports de l'ancien gouvernement, ne manquera pas de faire à nouveau connaître sa position et ses propositions dans la perspective du futur schéma national de mobilité durable. Deux occasions au moins se présenteront puisqu'une rencontre s'est déroulée le 5 février avec la ministre de l'Egalité des territoires et du Logement, Cécile Duflot. De même, l'Association devrait se retrouver dans le contenu de l'audition, prévue dans les semaines à venir, du groupe montagne du Sénat par la commission Mobilité 21.

LES INFRASTRUCTURES QUI MOBILISENT

Phénomène inévitable de la démarche annoncée sur le futur schéma de mobilité durable, on constate sur le terrain le réveil de mobilisations pour la défense d'équipements divers, routiers ou ferroviaires, afin qu'ils soient inscrits dans le document final. Certaines d'entre elles concernent des équipements intéressant les territoires de montagne, tels que le doublement de la N 21 entre Limoges et Tarbes, la ligne à grande vitesse (LGV) Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon, ou encore le prolongement de l'A 51 entre Sisteron et Grenoble.

Accouchement laborieux du projet de décret sur les

Malgré un avis largement négatif du Conseil supérieur de l'éducation (CSE), instance consultative regroupant syndicats d'enseignants, fédérations de parents d'élèves et collectivités locales, le décret sur les rythmes scolaires précisant l'organisation de la semaine de quatre jours et demi a été publié le 26 janvier.

Le projet de décret sur les rythmes scolaires dans le premier degré place le directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN) au centre de l'application de la réforme au niveau local. La réforme entrerait en vigueur à la rentrée 2013-2014 mais le texte laisse la possibilité d'un report à la rentrée 2014-2015.
Pour ce faire, le maire ou le président d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doit déposer une demande de dérogation au DASEN avant le 1er mars 2013. Le report s'appliquera alors pour toutes les écoles de la commune.
Si le DASEN refuse la dérogation, il transmet sa décision à la commune et à l'EPCI, ainsi qu'au conseil général. Le projet de décret ne prévoit pas que le DASEN ait à la justifier. Ce texte ne fait pas explicitement mention de l'organisation d'activités périscolaires, si ce n'est aux renvois au « projet éducatif territorial ».
L'article 3 du projet de décret porte sur les principes d'organisation de la semaine et de la journée scolaires : « La semaine comporte pour tous les élèves vingt-quatre heures d'enseignement réparties sur neuf demi-journées. Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de cinq heures et demie maximum par jour et trois heures et demie maximum par demi-journée. La durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à une heure et demie. »
Concrètement, l'organisation de la semaine scolaire est fixée par le DASEN agissant sur délégation du recteur d'académie. Il décidera sur proposition du conseil d'école, du maire ou du président de l'EPCI. Il pourra refuser ces propositions, notamment s'il juge qu'elles ne sont pas cohérentes avec le projet éducatif territorial.
C'est également lui qui décidera d'accorder ou non une dérogation à l'organisation de la semaine et de la journée scolaires, jugeant si elle est ou non justifiée par les particularités du projet éducatif territorial

> Le directeur académique des services de l'Education nationale au centre de l'application de la réforme au niveau local

ÉCOLE : UNE DEMI-JOURNÉE PROBLÉMATIQUE EN MONTAGNE

En montagne, l'école le mercredi matin se traduira par une augmentation du coût des transports scolaires qui sont à la charge des départements. Ces frais supplémentaires risquent d'être financés par les communes et la population, créant ainsi une inégalité de traitement pour les territoires où les distances entre le domicile et l'école sont importantes. En conséquence, les élus demandent que le fonds spécifique doté de 250 millions d'euros en 2013 soit fléché prioritairement vers les communes qui en ont le plus besoin, à partir de critères objectifs tels que le potentiel financier par habitant.
La question de la mobilisation des ressources humaines peut créer des difficultés dans les petites communes de montagne qui sont souvent confrontées à un manque d'infrastructures et à de grandes difficultés pour répondre aux exigences des normes d'encadrement. A titre d'illustration, il est compliqué de faire venir un éducateur dans une école pour un temps limité chaque jour, d'autant plus si la durée de son transport est longue. Une des pistes serait de réfléchir sur l'exploitation optimale de la pause méridienne (les personnels se trouvant déjà sur place), de même que sur le mercredi, pour valoriser les activités et les moyens à redéployer sur la semaine.
Pour aider les communes à mettre en œuvre cette réforme, le Premier ministre avait annoncé, le 18 décembre, dans un courrier, qu'une aide sera versée aux communes dès cette année via un fonds spécifique de 250 millions. Concrètement, toutes les communes mettant en place la semaine des quatre jours et demi bénéficieront d'une aide forfaitaire de 50 euros par élève, et les communes le plus en difficulté auront droit à une majoration de 40 euros par élève.
En matière d'organisation, le Premier ministre évoque un décret en préparation « prévoyant à titre transitoire un assouplissement du taux d'encadrement en centres de loisirs ». L'ANEM et l'ensemble des associations nationales d'élus s'inquiètent du caractère limité dans le temps de cette aide financière en comparaison des dépenses récurrentes que les communes devront absorber.

> La réforme des rythmes scolaires sera plus difficile à mettre en œuvre pour les communes de montagne

rythmes scolaires

et si elle présente des garanties pédagogiques suffisantes. La décision du DASEN peut être renouvelée tous les trois ans après un nouvel examen, en respectant la même procédure. Les décisions prises par le DASEN sont ensuite regroupées dans le règlement départemental qui fixe les heures d'entrée et de sortie de chaque école.

En plus des vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement, les élèves peuvent bénéficier d'activités pédagogiques complémentaires (APC) organisées par groupes restreints. Ces APC remplaceront l'aide personnalisée instaurée par le précédent gouvernement et appelée à disparaître. Leur organisation sera arrêtée par l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription, sur proposition du conseil des maîtres.

Consultez le texte intégral du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 sur www.anem.org

Un guide sur le bois-énergie en montagne

Edité en partenariat entre l'ANEM et Veolia Environnement, cet ouvrage apporte aux élus de montagne une information concrète et vivante sur la biomasse, l'une des grandes ressources énergétiques de nos montagnes.

Les objectifs de notre pays pour lutter contre le changement climatique et accroître son indépendance énergétique sont de couvrir 23 % des besoins à partir d'énergies renouvelables d'ici 2020. Grâce aux ouvrages hydroélectriques en montagne, la France dispose déjà d'une production renouvelable abondante et compétitive, précieuse pour répondre aux demandes de pointe nationales. Nos territoires vont à nouveau être à l'honneur. Au-delà de l'hydraulique, lorsqu'il faut envisager d'autres énergies renouvelables, on oublie trop souvent qu'en France la première d'entre elles est la biomasse. C'est une énergie mature qui offre l'avantage de répondre aux besoins de chaleur. Celle-ci représente la moitié de la consommation d'énergie. Pour atteindre l'objectif de 23 % d'énergie renouvelable, la biomasse devra assurer la moitié des nouvelles productions.

Un enjeu considérable où la montagne a un rôle-clé

L'enjeu est donc considérable et la montagne a un rôle-clé. C'est là que se trouve une bonne part de la ressource en bois, avec les arbres des forêts et les sous-produits des scieries.

Là aussi on peut développer la chaleur renouvelable pour les logements, les bâtiments et les équipements collectifs, notamment dans les localités non desservies par le gaz où les élus sont à la merci des cours du fioul.

C'est une chance pour le développement des zones montagneuses qui pourront mieux valoriser une ressource naturelle locale, génératrice d'emplois durables et non délocalisables.

C'est une opportunité pour l'économie de montagne qui, avec les soutiens publics à l'investissement, pourra bénéficier d'une énergie-bois compétitive, non soumise aux fluctuations du cours des énergies fossiles.

L'étude fournit des explications, des chiffres et de nombreux témoignages d'élus.

L'étude est disponible gratuitement à l'ANEM. Pour en recevoir un exemplaire, envoyez vos coordonnées à contact@anem.org ou à ANEM, 7, rue de Bourgogne, 75007 PARIS. Vous pouvez aussi appeler au 01 45 22 15 13.

Les couloirs jaunes ressortent des tiroirs

L'ANEM et l'Association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM) étaient reçues le 15 janvier au cabinet de la ministre de l'Ecologie pour faire le point sur le dossier sensible de l'actualisation des plans de prévention des risques d'avalanches.

Le projet de guide méthodologique pour l'élaboration des plans de prévention était resté en suspens à la fin du quinquennat précédent, notamment en raison des réserves énergiques exprimées par les associations d'élus de montagne qui avaient saisi le Premier ministre.

La nouvelle équipe gouvernementale a donc hérité de ce dossier remontant à plus d'une dizaine d'années. L'actuelle ministre de l'Ecologie, Delphine Batho, ayant demandé à ses conseillers un point sur cette question, l'ANEM et l'ANMSM ont donc été sollicitées pour exposer leur analyse et leur position sur le dossier, et notamment sur son éventuelle évolution.

L'entrevue qui a eu lieu au cabinet de la ministre le 15 janvier a amené les deux associations à confirmer la fermeté avec laquelle elles s'opposent à toute évolution du droit en la matière. Elles considèrent

« La réglementation actuelle suffit pour répondre aux défis de l'aggravation des risques majeurs »

FREDERIC PROCHASSON/FOTOLIA.COM

en effet le zonage réglementaire « rouge-bleu » suffisant pour répondre aux défis de l'aggravation globale des risques majeurs, sans qu'il soit besoin de recourir à la notion d'AMV (aléa maximal vraisemblable), qui conduirait à créer une nouvelle catégorie de zones (couloirs jaunes) où serait pris en compte un rythme de répétition tricentennal.

Les membres du cabinet présents ont clairement annoncé leur objectif de publier dans le courant de l'année une circulaire de clarification et de reprendre le guide méthodologique en lui donnant un contenu adapté. Les deux associations d'élus ont demandé à être associées au plus près à la préparation de ces textes dans le cadre de concertation qui s'impose.

LANCEMENT DU 7E PLAN D'ACTION EUROPÉEN POUR L'ENVIRONNEMENT

Le Conseil Environnement, qui s'est réuni à Bruxelles le 17 décembre, a examiné le projet de 7e Programme d'action pour l'environnement (7e PAE), intitulé « Bien vivre, dans les limites de notre planète ». Il constituera la feuille de route stratégique pour l'ensemble des politiques environnementales européennes jusqu'en 2020 en matière de climat, de biodiversité, d'eau, d'environnement marin, de qualité de l'air, de gestion des risques associés aux produits chimiques ou encore de gestion des déchets. La France s'est félicitée de l'inscription d'un objectif prioritaire sur les risques sanitaires environnementaux et d'un volet international comprenant la mise en œuvre des objectifs de la conférence des Nations unies « Rio + 20 ». Avant de pouvoir entrer en vigueur, le programme doit encore recevoir l'approbation du Parlement européen.

ERIC ISSELEE/FOTOLIA.COM

Deux associations veulent privatiser la réintroduction des ours

Le 24 janvier les associations Férus (*« ce qui est sauvage »* en latin) et Pays de l'ours-Adet ont annoncé par voie de communiqué qu'elles avaient déposé au ministère de l'Ecologie un dossier de demande d'autorisation pour procéder elles-mêmes à de nouvelles réintroductions d'ours dans les Pyrénées.

Surfant sur l'actualité de la mise en demeure de la France par la Commission européenne pour manquement au respect de ses obligations en matière de préservation de l'ours brun des Pyrénées, et sur le contexte de la crise qui contraint les dépenses publiques, les deux associations envisagent de procéder à leurs frais, d'ici 2014, à plusieurs lâchers d'ours dans les Pyrénées-Orientales et les Pyrénées centrales afin de consolider la population actuelle d'ursidés qui atteint vingt-quatre spécimens, qu'elles estiment « non viable à l'échéance de cinquante ans ».

La ministre ne se prononce pas sur l'éventualité d'une reprise des réintroductions

Tout en relevant l'originalité de la démarche, la ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Delphine Batho, est consciente des conflits locaux que pourrait relancer une telle initiative. Elle a par conséquent refusé de se prononcer sur l'éventualité d'une reprise des réintroductions, considérant que la véritable priorité du ministère devait aller vers une démarche globale et systémique de préservation de la biodiversité pyrénéenne à laquelle travaille activement son ministère.

Cette action, ainsi que la valorisation des huit réintroductions effectuées depuis 1996, devraient être au cœur de la réponse que vient d'adresser la France à la Commission européenne.

LES DATES

5 fév.
- Audience accordée aux OPA[1] de massif et à l'ANEM par Stéphane Le Foll
- Audience accordée à l'ANEM par Cécile Duflot
- Groupe national loup

12 fév.
Rencontre avec Jean-Paul Jouyet, directeur général de la Caisse des dépôts

14 fév.
Comité directeur

20 fév.
Comité de pilotage Orange « Paroles d'élus »

(1) Organisations professionnelles agricoles.

TRÈS HAUT DÉBIT

Un groupe montagne placé sous le signe du numérique

Le Groupe d'études sur le développement économique de la montagne du Sénat s'est réuni le 22 janvier sous la présidence d'André Vairetto, sénateur de la Savoie. L'ordre du jour portait principalement sur l'aménagement numérique du territoire.

Chargés par la commission pour le contrôle de l'application des lois d'un rapport d'évaluation sur l'ensemble des lois relatives aux secteurs des communications électroniques depuis dix ans, Pierre Hérisson et Yves Rome, respectivement sénateurs de la Haute-Savoie et de l'Oise, participaient au groupe montagne du Sénat du 22 janvier.

C'est dans ce cadre que Pierre Bretel, délégué général de l'ANEM, a été auditionné pour faire valoir la position des élus de la montagne sur le déploiement du très haut débit qui peut être résumée ainsi : les élus de la montagne revendiquent l'accès au très haut débit à l'égal des autres citoyens.

> L'arrivée de la fibre optique doit demeurer l'objectif final, y compris en montagne

Au nom de l'équité territoriale, il y a urgence à imposer des solutions adaptées afin que tous les foyers français, où qu'ils résident, bénéficient du niveau de débit correspondant à leurs besoins.

Les élus sont conscients que les zones de montagne ne seront pas couvertes rapidement en fibre optique. Il faudra donc s'appuyer sur un « mix » technologique à titre transitoire en attendant l'arrivée de la fibre optique, qui doit demeurer l'objectif final, y compris en montagne.

En guise de conclusion, Pierre Bretel a formulé deux suggestions sous la forme de questions : Pourquoi ne pas concentrer d'abord les efforts d'investissement sur les zones du territoire disposant des débits les plus faibles ? Pourrait-on intégrer le haut débit comme une composante à part entière du service universel des communications ?

La prochaine réunion du groupe montagne devrait être consacrée au schéma national des infrastructures de transports (SNIT).

SÉNAT

André Vairetto, sénateur de la Savoie, président du Groupe d'études sur le développement économique de la montagne.

L'ÉLUE DU MOIS

SOPHIE DION : TOUT POUR LE SPORT

DR

Nouvellement membre du comité directeur de l'Association, Sophie Dion est depuis l'an dernier la députée de la toute nouvelle 6e circonscription de Haute-Savoie. Elle est également adjointe au maire de Morzine, où elle est élue municipale depuis 2004.

Dijonnaise d'origine, elle est dès sa jeunesse attirée par les sports de montagne, obtenant son brevet de monitrice de ski alors qu'elle étudiait le droit. Avocate et maître de conférences à l'Université de Paris I – La Sorbonne, elle a su faire du droit du sport une catégorie juridique reconnue en lui consacrant un diplôme éponyme dont elle est la directrice.

Autorité en son domaine, elle a été nommée en 2010, par le Comité international olympique (CIO), juge au tribunal arbitral du sport, et fut conseillère en charge du sport auprès du président de la République de 2007 à 2012. A ce titre, elle s'est investie dans l'encadrement de grandes manifestations sportives internationales, telles que le championnat du monde de ski de 2009, les jeux équestres mondiaux de 2014, l'Euro 2016 de football, ou encore la Ryder Cup de golf de 2018.

C'est donc très naturellement qu'elle est en charge des sports dans l'exercice de son mandat local de maire adjoint, et contribue à la réalisation de nombreux projets locaux, dont le dernier est la piscine couverte de la commune.

CONSEIL NATIONAL DE LA MONTAGNE

Un ancien président de l'ANEM interroge le Premier ministre

Le 30 janvier, lors de la séance des questions au gouvernement, l'ancien président de l'ANEM, Martial Saddier, député de Haute-Savoie, a obtenu des précisions sur la prochaine recomposition du Conseil national de la montagne (CNM).

Adressant sa question au Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, le député de la Haute-Savoie mais aussi toujours président de la commission permanente du Conseil national de la montagne (CNM), Martial Saddier, a demandé quand serait installé le CNM dans sa composition nouvelle, telle qu'elle résulte des dernières élections législatives, et si le gouvernement entendait le consulter sur les textes ou les débats législatifs en cours qui devraient avoir un impact très fort sur les communes de montagne.

Dans sa réponse au nom du Premier ministre, la ministre du Logement et de l'Egalité des territoires, Cécile Duflot, a confirmé l'importance de la question et annoncé que le CNM serait recomposé d'ici au printemps.

> Le CNM devrait être recomposé au printemps

Ajoutant à la liste des textes évoqués celui de la santé et de la présence médicale dans les zones de montagne, la ministre a par ailleurs évoqué la préparation du prochain projet de loi sur l'égalité des territoires. Celui-ci englobera « des problèmes qui concernent tout particulièrement les territoires de montagne : le logement des saisonniers ou la question des unités touristiques nouvelles, sujets qui nécessitent une prise en compte particulière de la spécificité des zones de montagne, à laquelle les élus locaux sont les plus susceptibles d'apporter des réponses pertinentes ». Et de conclure : « Vous pouvez donc compter sur le gouvernement pour nommer un nouveau CNM et pour associer celui-ci à ses réflexions. »

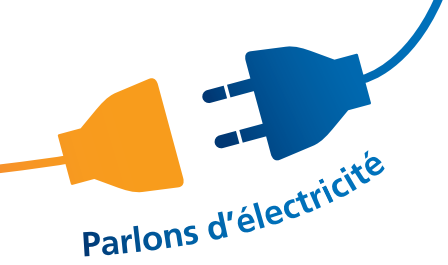

EDF 552 081 317 RCS PARIS, 75008 Paris – HAVAS WORLDWIDE PARIS

TOUT LE MONDE CHERCHE LA BONNE FAÇON DE PRODUIRE DE L'ÉLECTRICITÉ. POUR NOUS, LA BONNE, C'EST D'EN AVOIR PLUSIEURS.

Les besoins en électricité vont doubler, d'ici à 2050, dans le monde.

Pour les satisfaire, il n'y a pas une énergie miracle.

La solution, c'est un mix énergétique qui combine différentes sources de production, nucléaire, thermique et renouvelables.

edf.com

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

EDF